



MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
PROVINCE DE QUEBEC

# **AVIS PUBLIC**

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement n° 500-2015**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **500-2015** a été adopté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 à 19 30 h.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement concerne le budget, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS**, que ledit règlement n° **500-2015** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2015.

Maxime Dauplaise,  
secrétaire-trésorier et directeur général